

**Tisser des liens durables :**  
**Accompagner, apprendre, échanger et agir**  
**avec les Premiers Peuples**

# **Guide d'appel à projets**

**2023-2024**

**UQTR**



Université du Québec  
à Trois-Rivières

## Table des matières

Préambule .....	3
Engagements.....	4
Accompagner.....	4
Apprendre.....	4
Échanger .....	5
Agir .....	5
Admissibilité.....	7
Types de projets financés.....	7
Dépenses admissibles .....	7
Dépenses inadmissibles .....	8
Critères d'évaluation .....	8
Calendrier de l'appel à projets .....	8

## Préambule

L'Université du Québec à Trois-Rivières, dans sa mission plus vaste, souhaite s'engager comme acteur social et contribuer à l'éducation citoyenne des personnes fréquentant l'institution, qu'elles soient étudiantes, employées, chargées de cours ou professeures. Sur le socle que constituent l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité, l'UQTR place la réconciliation au cœur de sa mission sociale.

En réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et aux recommandations du Principe de Joyce, l'UQTR a fait ses premiers pas en joignant sa voix à celles de toutes les constituantes du réseau de l'Université du Québec en adoptant les quatre engagements présentés lors de la 6<sup>e</sup> édition du Forum national sur la réconciliation (Université du Québec, 2021). Ces engagements sont :

- Augmenter continuellement le niveau de sensibilité et de connaissances de notre communauté universitaire concernant les réalités historiques et contemporaines des Premiers Peuples en incitant tous nos membres (ex. gestionnaires, personnel enseignant et de soutien, étudiants) à suivre des formations.
- Améliorer la prise en compte des réalités et des perspectives des Premiers Peuples en embauchant des personnes autochtones dans des postes complémentaires et pérennes permettant de relever des défis propres à notre établissement, par exemple pour du conseil stratégique, de l'accompagnement pédagogique ou des services aux étudiants.
- Soutenir le travail des directions et équipes professorales visant à intégrer des contenus et des objectifs d'apprentissage relatifs aux enjeux et aux réalités des Premiers Peuples dans des cours et des programmes d'études, en ciblant prioritairement ceux en santé, en travail social, en droit, en histoire et en enseignement.
- Renforcer les capacités des personnes œuvrant à ce chantier de transformation des universités ainsi que la circulation des expériences en animant des espaces d'échanges et de partage dans et entre les établissements du réseau.

Cet appel à projets répond à la volonté de l'UQTR de se doter d'un énoncé de principes de co-développement avec les Premiers Peuples et pour contribuer à ce que toute personne autochtone puisse développer son plein potentiel dans un environnement socialement et culturellement sécuritaire.

## Engagements

Les engagements de l'Université du Québec à Trois-Rivières s'articulent autour de quatre axes prioritaires : ACCOMPAGNER, APPRENDRE, ÉCHANGER et AGIR

### Accompagner

L'UQTR veut accompagner les étudiants et les employés autochtones dans leur parcours universitaire dans toutes ses dimensions (académique, professionnel, social, culturel, etc.). L'objectif de cet accompagnement n'est pas de dicter la voix, mais plutôt de cheminer avec la personne pour qu'elle atteigne ses buts, ses aspirations. De plus, il est essentiel d'accompagner tous les membres de la communauté universitaire pour une meilleure compréhension des réalités des Premiers Peuples afin d'offrir un milieu de vie et d'études accueillant et respectueux.

#### L'UQTR s'engage à :

- Contribuer au développement du plein potentiel des étudiants et des employés autochtones.
- Cultiver un environnement chaleureux, accueillant et respectueux
- Accompagner le corps enseignant pour considérer les enjeux, les perspectives et les réalités autochtones en enseignement

### Apprendre

Apprendre est la première pierre de tout changement social. En effet, apprendre à connaître les individus et leur communauté en explorant leurs savoirs et leurs cultures est à la base de l'acceptation et de l'ouverture à l'autre. Il faut également apprendre que nous avons tous des biais conditionnés par notre éducation et par notre société qui sont à la base de conceptions erronées envers les Premiers Peuples. Finalement, apprendre permet l'action puisque les craintes et la culpabilité se trouvent réduites laissant place à la compréhension, au respect et à la collaboration.

#### L'UQTR s'engage à :

- Sensibiliser et former la communauté universitaire
  - Sensibiliser et former toute la communauté universitaire
  - Former le corps enseignant pour considérer les enjeux, les perspectives et les réalités autochtones en enseignement
  - Former sur la recherche en contexte autochtone
- Considérer et intégrer les savoirs et les cultures dans notre enseignement et notre recherche
  - Bonifier et créer des programmes, des cours et des contenus de cours.
  - Valoriser et préparer tous les étudiants aux stages en milieux autochtones.
  - Assurer une présence autochtone dans nos unités académiques que ce soit en enseignement ou en recherche.

## Échanger

L'UQTR entend développer une relation de réciprocité avec les Premiers Peuples, cette relation doit reposer sur une confiance mutuelle et un échange des idées, des savoirs et des cultures.

### L'UQTR s'engage à offrir les conditions favorables pour :

- Échanger nos visions
  - Proposer des lieux et des événements culturels.
  - Considérer les savoirs traditionnels.
  - Contribuer à la mise en place d'espaces de dialogue.
- Échanger nos expertises
  - Favoriser et encourager l'implication avec nos partenaires autochtones.
  - Développer des lieux de collaboration entre les différents ordres d'enseignement et les différents organismes autochtones et allochtones

## Agir

L'UQTR est consciente que de prendre des engagements doit être le point de départ à l'action. Agir peut prendre différentes formes. De ce fait, l'UQTR entend utiliser un des outils essentiels à la connaissance et aux changements : la recherche. Elle entend aussi agir au niveau institutionnel en participant aux efforts permettant de cheminer sur le sentier de la réconciliation.

### L'UQTR s'engage à :

- Encourager et supporter une recherche par, pour et avec les Premiers Peuples
  - Encourager et initier les étudiants autochtones à la recherche universitaire et aux études de cycles supérieurs.
  - Appuyer le développement de la recherche et de la création par, pour et avec les Premiers Peuples.
  - Renforcer la collaboration avec les Premiers Peuples.
- Reconnaître et valoriser les savoirs et les cultures autochtones dans notre institution.



## Admissibilité

Les personnes éligibles sont tous les membres de la communauté universitaire. Les projets en partenariat avec une organisation ou une communauté des Premières Nations et Inuits sont fortement encouragés. La demande peut être soumise de façon individuelle ou en équipe; cette dernière doit alors désigner un de ses membres comme responsable du projet.

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Être en cohérence avec les engagements de l'UQTR (cf. section Engagements).
- Avoir des retombées concrètes, pérennes et mesurables.
- Respecter les politiques, normes et conventions en vigueur, notamment en matière de rémunération, d'acquisition de biens, d'attribution de contrats, d'organisation et de modification de programmes d'études et de la recherche et de la création.
- Respecter les politiques, normes et conventions des organisations ou communautés autochtones participantes.

Pour les projets concernant la bonification des programmes par l'intégration de contenus de cours ou par la création de cours, les projets doivent représenter une modification dudit programme (c'est-à-dire que le programme est modifié à moins du tiers, sinon le projet devient une création de programme). Pour un projet de modification de programme, un avis favorable de la direction du comité de programmes doit être présenté.

Les projets de création de programmes ne sont pas soutenus par cet appel à projets à moins que le projet ait reçu l'aval du Comité opérationnel du portefeuille de projets de programmes.

Pour les projets en lien avec la recherche et la création, le présent appel à projets ne finance pas des activités de recherche, mais des initiatives encourageant la recherche et la création par, pour et avec les Premiers Peuples.

Pour les projets en partenariat avec des partenaires autochtones, le responsable doit présenter les démarches entreprises avec les partenaires et les ententes prises avec ces derniers.

## Types de projets financés

Les projets présentés devront répondre à un ou des engagements de l'UQTR (cf. section Engagements) ainsi qu'aux critères d'admissibilité.

La réalisation d'un projet peut s'échelonner sur deux années, mais son financement n'est pas systématiquement récurrent. Le responsable de projet devra soumettre un court bilan faisant état de l'avancement des travaux et de l'utilisation des sommes allouées. Dans ce bilan, le responsable de projet devra également fournir un plan d'action des travaux de l'année à venir.

## Dépenses admissibles

- Matériel ou activité d'information, de sensibilisation ou d'éducation
- Achat de matériel
- Les frais de déplacement, de participation à un colloque ou congrès et de diffusion (**jusqu'à concurrence de 10 % du montant total attribué au projet**)
- Rémunération des étudiants
- Rémunération pour les experts autochtones (ex. Aînés, consultants, intervenants auprès des populations autochtones, etc.)

- Production d'outils, de guides pratiques, etc.
- Organisation de colloques, de conférences ou d'activités de sensibilisation
- Initiatives supportant la recherche et la création pour, par et avec les Premiers Peuples (formation, rémunération de personnel de recherche, etc.)

### Dépenses inadmissibles

- Dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier.
- Engagement de personnel professionnel, technique ou de soutien déjà en plein emploi à l'UQTR.
- Dégagements pour les professeures et les professeurs
- Salaires de chargées et de chargés de cours
- Activités de financement et de commandite
- Voyages d'études
- Nourriture et alcool
- Toute dépense injustifiée

### Critères d'évaluation

#### Pertinence du projet (40 %)

- Objectifs et impacts du projet
- Lien avec les engagements de l'UQTR
- Le projet est réalisé en partenariat avec une organisation ou une communauté autochtone

#### Retombées (30 %)

- Le projet répond à des besoins clairement exprimés par les partenaires autochtones ou par notre communauté universitaire
- Résultats concrets
- Pérennité du projet
- Possibilité de transfert des résultats du projet

#### Faisabilité (30%)

- Rigueur du budget
- Plan de réalisation
- Probabilité de succès

### Calendrier de l'appel à projets

<b>Réception des projets</b>	27 mars au 17 avril 2023
<b>Vérification de l'admissibilité des projets</b>	18 au 24 avril 2023
<b>Évaluation des projets</b>	25 avril au 2 mai 2023
<b>Réponse aux responsables de projets</b>	5 mai 2023